

close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 14 de la Loi sur les allocations familiales, chapitre 109, S.R.C. 1952, et à l'article 12 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, chapitre 200, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 28, Statuts du Canada de 1957. (Textes anglais et français).

Arrêtés en conseil, conformément à l'article 21B de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105, S.R.C. 1952, modifiée en 1960-1961, ainsi qu'il suit. (Textes anglais) —

- (1) Arrêté en conseil C.P. 1961-1483, en date du 17 octobre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue de l'expédition de blé à la Pologne avant le 31 décembre 1961.
- (2) Arrêté en conseil C.P. 1961-1543, en date du 20 octobre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat en vue de la vente, par la *Montreal Locomotive Works*, de Montréal, de soixante-dix locomotives diesel et de pièces de rechange à *Empress Ferrocarriles del Estado Argentino* (Chemins de fer nationaux de l'État argentin), Buenos-Aires, Argentine.
- (3) Arrêté en conseil C.P. 1961-1620, en date du 9 novembre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue de la vente par la *Dominion Steel and Coal Corporation, Limited*, Sydney, de rails en acier et d'accessoires de voies ferrées à *Ferrocarriles Nacionales* de Mexico (Société des chemins de fer nationaux de l'État mexicain).
- (4) Arrêté en conseil C.P. 1961-1732, en date du 30 novembre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour la vente par *Montreal Locomotive Works*, Montréal, de dix locomotives électriques diesel et de pièces de rechange à *Companhia Siderurgica Nacional*, Rio-de-Janeiro, Brésil.
- (5) Arrêté en conseil C.P. 1961-1794, en date du 14 décembre 1961, autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance des crédits à l'exportation en vue de la vente par *Dominion Steel and Coal Corporation, Limited*, Sydney, de rails en acier et d'accessoires de voies ferrées à *Ferrocarriles Nacionales* de Mexico (Société des chemins de fer nationaux de l'État mexicain), et révoquant l'arrêté en conseil C.P. 1961-1620 du 9 novembre 1961.

Budget d'établissement de la Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* pour l'année expirant le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-25, en date du 9 janvier 1962, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Budgets d'établissement de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, de la *Northern Transportation Company Limited* et de l'*Eldorado Aviation Limited*, pour l'année expirant le 31 décembre 1962, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-27, du 9 janvier 1962, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais).